

CORSICA SOLE

Cerfa n°14734 *04

**Annexe 9 :
Diagnostic patrimonial et paysager**

Contact : François TOURNERIE
Mail : pv1m@corsicasole.com

 **CORSICA SOLE**

CORSICA SOLE
Village
20 251 Pancherraccia

Table des matières

1	Analyse paysagère du site	3
1.1	Définitions des aires d'études.....	3
1.2	Le périmètre rapproché	3
1.3	Le périmètre éloigné	4
2	Patrimoine culturel	5
2.1	Sites classés et inscrits	5
2.2	Monuments historiques.....	5
2.3	Sites archéologiques.....	5
3.	Conclusions sur l'intérêt et la sensibilité paysagère et patrimonial du site	5

1 Analyse paysagère du site

1.1 Définitions des aires d'études

L'analyse paysagère de la zone d'étude fait intervenir deux zones d'études :

- Une zone rapprochée de l'emprise maîtrisée ou périmètre immédiat ;
- Une zone éloignée.

La zone rapprochée correspond à l'aire d'étude, périmètre élargi comprenant l'emprise du projet et les milieux attenants, instituée dans le souci de la prise en compte des axes de visibilité et de fonctionnement des sites.

La zone éloignée est également concernée par l'analyse paysagère et permet de prendre en compte le paysage éloigné.

1.2 Le périmètre rapproché

A cette échelle, le site est visible depuis plusieurs habitations, des maisons isolées et des quartiers plus ou moins denses. Les parcelles voisines sont exploitées pour la cultures de vignes et des bâtiments agricoles sont également présents à proximité.

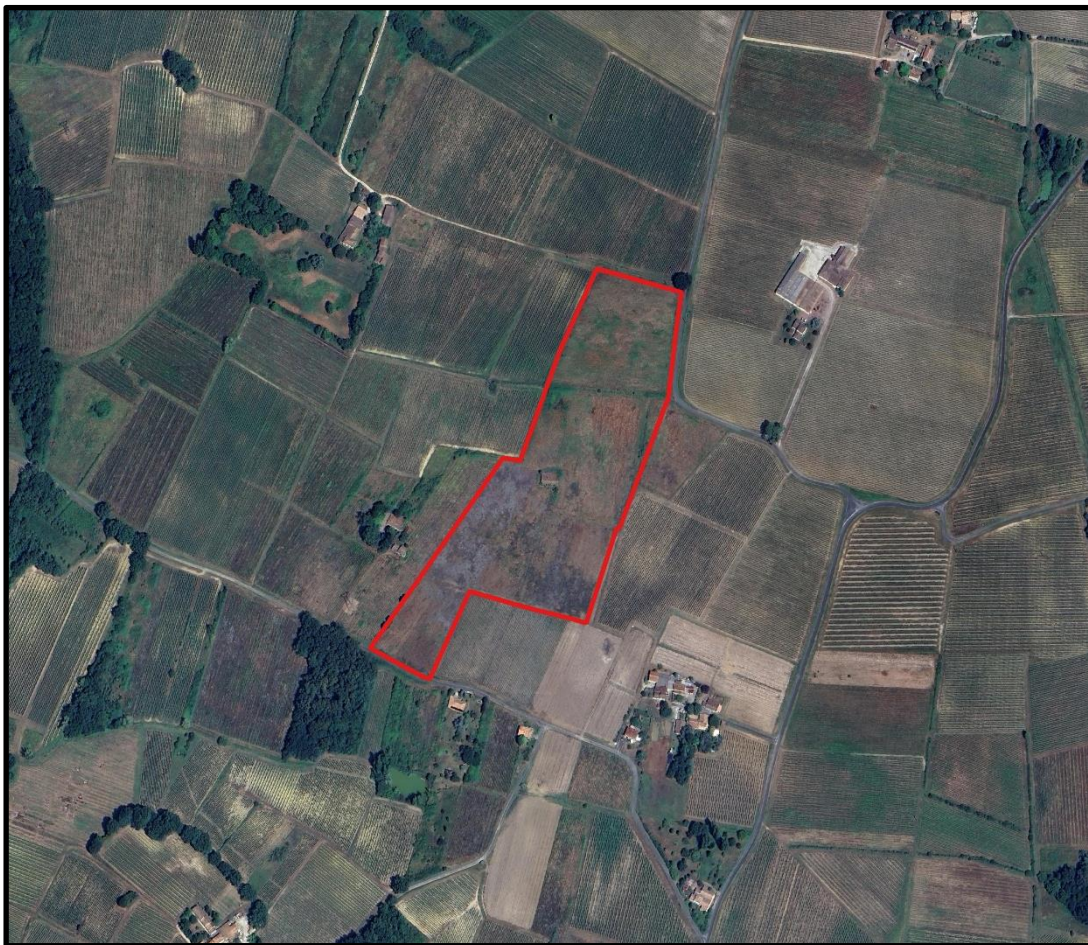


Figure 1 : Périmètre rapproché de la zone d'implantation du projet

1.3 Le périmètre éloigné

Aux alentours du site, le paysage est marqué par un ensemble de boisements qui agissent comme barrières naturelles et limitent donc la covisibilité. L'environnement éloigné est essentiellement constitué de parcelles à vocations agricoles, avec des habitations isolées. Les bourgs de Mombrier et de Lansac à l'ouest et à l'est sont présents mais la présence de barrières visuelles naturelles les protège de la covisibilité. Ainsi, la parcelle concernée par le projet est visible depuis les zones rapprochées évoquées précédemment et la covisibilité est considérée comme modérée au niveau du périmètre éloigné (voir annexe 4).



Figure 2 : Périmètre éloigné de la zone d'implantation du projet

Sur le plan paysager, la proximité du parcours avec les habitations peut générer une modification du paysage depuis certains points de vue, notamment depuis les voies locales ou les zones d'habitation proches. Cet effet reste toutefois contenu, dans la mesure où les installations s'intègrent dans un environnement agricole déjà structuré par des reliefs et boisements. De plus, une intégration paysagère sera mise en place avec la plantation de haies et d'arbres pour favoriser le bien-être animale à l'intérieur de la centrale agrivoltaïque.

2 Patrimoine culturel

2.1 Sites classés et inscrits

Sur la commune de Mombrier, « l'Eglise Saint-Sulpice » est recensé à 1,5 km de la zone d'implantation et celle de Lansac, « Eglise-Saint-Pierre » est à plus de 970 m. **Aucun de ces sites n'a de covisibilité avec la ZIP du projet**

2.2 Monuments historiques

Sur la commune de Mombrier, « l'Eglise Saint-Sulpice » est recensé à 1,5 km de la zone d'implantation et celle de Lansac, « Eglise-Saint-Pierre » est à plus de 970 m. **Aucun de ces sites n'a de covisibilité avec la ZIP du projet**

2.3 Sites archéologiques

(Source : www.atlas.patrimoine.culture.fr)

En l'état actuel de ses connaissances, le Service Régional de l'Archéologie n'a recensé aucun site de protection archéologique dans la zone d'étude. La plus proche se situe à 360 mètres.

3. Conclusions sur l'intérêt et la sensibilité paysagère et patrimonial du site

Le site se situe dans un secteur très peu urbanisé, ce qui le rend visible uniquement depuis les quelques parcelles agricoles voisines au niveau du périmètre rapproché. Les boisements de la zone et la route au sud rendent nulle la covisibilité de la parcelle. Ces mêmes caractéristiques réduisent la visibilité de la parcelle d'implantation du projet depuis un périmètre plus large.

THEMATIQUE		CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	ENJEUX ASSOCIES
Paysage		Périmètre rapproché : covisibilité avec les habitations et parcelles voisines	Enjeu modéré
		Périmètre éloigné : covisibilité limitée	Enjeu faible
Patrimoine culturel et archéologique	Sites classés et inscrits	Aucun site classé ni site inscrit n'est recensé sur l'aire d'étude.	Pas d'enjeu particulier
	Monuments historiques	Aucun monument historique n'est recensé sur l'aire d'étude.	
	Sites archéologiques	Aucun site archéologique n'est recensé sur l'aire d'étude.	

Figure 5 : Tableau de synthèse des enjeux paysagers et culturels